Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de l'innovation** **Bureau des relations européennes et de la coopération internationale** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDI/2014-12** **13/01/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Date limite d'application : 12/05/2014
Diffusion : Interne
Période de confidentialité : Indéfinie
Date limite de mise en œuvre : 11/04/2014
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2013-2014

Destinataires d'exécution
DRAAF / DAAF Etablissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricoles Etablissements d'enseignement supérieur publics et privés Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale, la DGER et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) proposent un concours national de films courts réalisés par des jeunes, autour du concept et des interprétations de l'agriculture familiale en France et ailleurs. Le film lauréat fera l'ouverture du Festival de films documentaires ALIMENTERRE en 2014, Festival d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale . La DGER incite les établissements d'enseignement agricole à participer à ce Festival annuel dans le cadre de leur mission de coopération internationale.

1 – PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DU FESTIVAL ALIMEN**TERRE ET DU PRIX** ALIMEN**TERRE**

Chaque année, du 15 octobre au 30 novembre, le Festival de films ALIMEN**TERRE** invite à des débats avec des spécialistes français ou étrangers sur les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux, à partir d'une sélection annuelle de cinq à sept films documentaires.

Pendant cette période et dans le cadre du Festival, les films peuvent être diffusés moyennant des droits négociés à des tarifs préférentiels. Chaque projection est suivie d'un débat ouvert, impliquant la mobilisation d'au moins deux intervenants et une participation forte du public.
Ce Festival est coordonné par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et mis en œuvre par différents acteurs en France : associations, cinémas, collectivités territoriales, …
Le réseau éducation au développement de l'enseignement agricole participe à la diffusion et au choix des films de ce Festival et peut être sollicité par les établissements pour appuyer leur participation (www.chlorofil.fr > Système éducatif agricole > Coopération internationale > La coopération internationale dans l'EA > Acteurs de la coopération internationale).

La DGER incite l'ensemble des établissements d'enseignement agricole à participer à ce Festival en proposant, dans l'établissement et pour un public large, une ou plusieurs projections d'un ou plusieurs films librement choisis parmi ceux proposés, projections suivies de débats faisant intervenir des personnalités extérieures. La participation à ce Festival se fait en collaboration avec une association locale, relai de ce Festival (la liste des pôles et relais du réseau ALIMEN**TERRE** est annexée à cette note – annexe 5) et, pour l'enseignement technique, en coopération avec le SRFD/SFD.

La participation à ce Festival entre pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Il participe à l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale des apprenants de l'enseignement agricole.

L'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement proclamé 2014 « Année internationale de l'agriculture familiale ». Une note synthétique sur l'agriculture familiale et ses enjeux, conçue par le ministère, est en annexe de cette note (annexe 6).
Ce Festival se double pour la première fois cette année d'un concours, le prix ALIMEN**TERRE, conçu par le CFSI et la DGER afin d'offrir un nouvel outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune sur les questions agricoles et alimentaires.**

Ce concours invite les apprenants à réaliser un film court en français (maximum cinq minutes), permettant de présenter une ou différentes formes d'agriculture familiale en France et/ou à l'étranger, dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale.
Comme l'ensemble des événements soutenus par le ministère dans le cadre de cette année internationale de l'agriculture familiale, ce prix sera promu au travers de son site internet www.agriculture.gouv.fr.

Au travers de ce concours, la DGER souhaite valoriser les actions et partenariats internationaux des établissements d'enseignement agricole (notamment les déplacements à l'étranger des apprenants) et proposer une démarche de réflexion et de pédagogie autour des réalités et interprétations en France et ailleurs de l'agriculture familiale.

Le Prix ALIMEN**TERRE** a vocation à être proposé à nouveau les années à venir, en accompagnement du Festival ALIMEN**TERRE**.

Les auteurs du film lauréat recevront une caméra et leur film sera diffusé avant toutes les séances du Festival ALIMEN**TERRE** 2014. Les films classés second et troisième seront diffusés sur les sites internet animés par le CFSI et la DGER.

2 - PARTICIPATION D'UN GROUPE D'APPRENANTS AU PRIX ALIMEN**TERRE 2013-14**

La participation au concours est libre et gratuite. Ce concours est ouvert, au-delà des établissements d'enseignement agricole, à tout groupe de jeunes entre 14 et 25 ans qui souhaite y participer.
Il ne peut y avoir de candidature individuelle.

Vous trouverez en annexe (annexe 7) l'affiche du Prix ALIMEN**TERRE** qui peut être imprimée et affichée dans les établissements afin de diffuser le lancement de ce prix auprès des apprenants et des équipes pédagogiques.

Les participants devront présenter un film court de 5 minutes maximum (hors éventuel générique), accompagné d'un titre ou slogan (cent caractères maximum) résumant son contenu et en lien avec le thème du concours.
Ce film pourra être construit autour de séquences filmées en France et/ou à l'étranger, grâce notamment aux mobilités internationales des apprenants lors de stages ou de séjours linguistiques.

La notion de « groupe de jeunes » est tout à fait ouverte. Il peut s'agir d'une classe entière (comme il peut y avoir plusieurs groupes issus d'une même classe), d'un groupe composite au sein de l'établissement, composé d'apprenants issus de niveaux (collège, lycée, STS, ingénieurs, vétérinaires) et de disciplines différentes, ou encore d'un groupe mêlant des jeunes de l'établissement et des jeunes hors établissement ou d'un autre établissement (d'enseignement agricole ou non), sur la seule base du volontariat.
Le groupe peut également solliciter pour ce projet la participation d'apprenants ou de correspondants étrangers, identifiés parmi les établissements partenaires de l'établissement. Il peut enfin solliciter l'appui des pôles et relais du réseau ALIMEN**TERRE** (liste des relais par région annexée à cette note – annexe 5).

La date limite de remise des films est fixée au vendredi 11 avril 2014 à minuit.
Il est recommandé aux établissements de faire connaître leur participation à ce concours à leur SRFD avant cette date, pour un éventuel accompagnement par la DGER et ses réseaux de coopération internationale.

L'annexe 1 précise les détails de l'organisation technique du concours. Vous trouverez également des informations concernant ce prix sur le site internet du CFSI www.cfsi.asso.fr.

Tout groupe participant devra faire parvenir par courrier postal ou par internet :

- le fichier numérique du film court ;
- un document de présentation du projet, sur le modèle mis en annexe 2 ;
- la liste détaillée des participants au projet collectif, sur le modèle mis en annexe 3 ;
- la copie des pièces d'identité de tous les participants mis sur la liste ainsi que la demande d'autorisation de diffusion de l'image complétée et signée, sur le modèle mis en annexe 4.

Le film pourra être créé indifféremment avec un caméscope numérique, un appareil photo numérique ou un téléphone portable. Il peut également s'agir d'un film d'animation.
Le fichier transmis devra être un fichier numérique indépendant, de la meilleure qualité possible. Aucun format n'est imposé, il sera fonction de l'appareil et des logiciels utilisés.

Les résultats seront publiés le lundi 12 mai 2014.
Le jury sélectionnera les trois films répondant aux critères suivants :

- qualité, simplicité et clarté des textes et messages montrant une réflexion nourrie sur le concept d'agriculture familiale en France et/ou ailleurs ;
- qualité du son et des images ;
- originalité du scénario.

Entre deux films de qualité égale, le jury préférera le résultat d'une dynamique de travail collectif, favorisant l'interdisciplinarité.

Les récompenses prévues pour les lauréats sont les suivantes :

- 1er prix : une caméra (valeur de 2 000 €) offerte à l'organisation de rattachement du groupe ou au groupe lui-même (établissement ou centre constitutif, association interne ou externe à l'établissement, ...) et diffusion du film avant toutes les séances du Festival de films ALIMEN**TERRE** 2014.
- 2e et 3e prix : diffusion sur les sites internet animés par le CFSI et la DGER.

J'encourage les établissements d'enseignement agricole à participer nombreux à ce concours, qui sera très certainement reconduit chaque année.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

ANNEXE 1 : ORGANISATION TECHNIQUE DU PRIX ALIMEN**TERRE 2013-2014**

Critères techniques

Les participants devront présenter un film court de cinq minutes maximum (hors générique), accompagné d'un titre ou slogan (cent caractères maximum), résumant son contenu et en lien avec le thème du concours.

Le film pourra être créé indifféremment avec un caméscope numérique, un appareil photo numérique ou un téléphone portable.

Le fichier transmis devra être un fichier numérique indépendant, de la meilleure qualité possible (maximum 4 Giga). Il n'y a pas de format imposé, il sera fonction de l'appareil et des logiciels utilisés.

Déroulement

11 avril 2014 : remise des films par les groupes

12 mai 2014 : publication des résultats

19 mai 2014 : remise des prix et lancement du prix 2015

15 octobre – 30 novembre 2014 : diffusion du film court lauréat avant toutes les séances du Festival de films ALIMEN**TERRE**

Prix

1er prix : Caméra et diffusion du film avant toutes les séances du Festival de films ALIMEN**TERRE** (valeur de 2 000 euros).

2e et 3e prix : diffusion sur les sites internet animés par le CFSI et la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir avant le 11 avril 2014 minuit (cachet de la Poste faisant foi ou date du message électronique), par courrier postal ou par « wetransfer », à l'adresse du CFSI :

- Le fichier numérique du film court ;
- un document de présentation du projet, sur le modèle mis en annexe 2 ;
- la liste détaillée des participants au projet collectif, sur le modèle mis en annexe 3 ;
- la copie des pièces d'identité de tous les participants mis sur la liste ainsi que la demande d'autorisation de diffusion de l'image complétée et signée, sur le modèle mis en annexe 4 ;

Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB :

CFSI
Prix ALIMEN**TERRE** du film court
32 rue Le Peletier
75009 PARIS

Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer » :

alimenterre@cfsi.asso.fr (indiquer dans le titre « Prix ALIMEN**TERRE** du film court »)

Jury

Le jury sera composé de 9 personnes :
- 2 salariés du CFSI ;
- 2 membres du Comité consultatif du CFSI ;
- 2 représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- 3 membres du réseau ALIMEN**TERRE**.

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant un projet.

Droits de diffusion

Les ayants droit des films cèdent gracieusement au CFSI et à la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sans contrepartie et pour une durée indéfinie, le droit de reproduction et de publication non commerciale de leur film, ses photographies et ses extraits (moins d'une minute), pour la diffusion sur leurs sites internet et dans le cadre du Festival de films ALIMEN**TERRE**. La cession prend effet à la date de publication des résultats.

Droits de propriété intellectuelle

Les groupes candidats s'engagent à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité du CFSI et de la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ne saurait être engagée.

Il est conseillé que le son de la vidéo ne soit pas une musique extraite des répertoires de la SDRM (Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs). Des solutions existent pour diffuser de la musique « libre de droit » mais toujours sous certaines conditions d'utilisation. Le site suivant propose notamment un catalogue important d'illustrations musicales sous licence « *creative commons* » :
http://www.auboutdufil.com/

Droits à l'image

Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin. Un modèle d'autorisation est proposé en annexe 4.

Autres

La direction du CFSI, conjointement avec la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.

ANNEXE 2 : TRAME DE PRÉSENTATION DU PROJET

Origine du projet :

Présentation du groupe porteur :

Contenu du message :

Scénario :

autres :

ANNEXE 3 : LISTE DÉTAILLÉE DES PARTICIPANTS AU GROUPE ALIMEN**TERRE**

Nom*	Prénom*	Date de naissance*	Classe	Etablissement	Association

* Informations obligatoires

Si nécessaire, liste des enseignants

Nom*	Prénom*	Fonction*	Etablissement*

ANNEXE 4 : DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

D'une manière générale, la reproduction et la diffusion de l'image ou la vidéo d'une personne doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

Rappel : Les principes issus du droit à l'image
Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelles sera la durée de l'utilisation de cette image ?).
Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes.
Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.
Source : CNIL -
http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/lutilisation-de-limage-des-personnes/

Je soussigné(e) ……..……
Date de naissance[1]……
Demeurant…….....
Autorise ……..……..
à me filmer dans le cadre de sa participation au Prix ALIMEN**TERRE** 2014 – Concours de films courts à destination des jeunes de 14 à 25 ans.

J'accepte que mon image soit diffusée gratuitement sur les sites internet du CFSI et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (organisateurs du concours), ainsi que lors des séances du Festival de films ALIMEN**TERRE**, organisées par les pôles et relais ALIMEN**TERRE** dans tous les pays où se déroule le Festival.

Le CFSI et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'engagent à ne pas utiliser ce film à des fins commerciales.

A ……, le …….

Nom, prénom
(signature précédée de la mention Lu et Approuvé)

[1] Si les prises de vues concernent une personne mineure, l'autorisation doit être signée par les parents ou le responsable légal.

ANNEXE 5 – REPERTOIRE DES POLES ET RELAIS ALIMENTERRE

Pôle ou relais	Territoire	Structure	Associations associées	Région	Département	Adresse	Code postal	Ville	Contact	Tél	Mail
Pôle	département	**CASI 68**	CCFD, TDH, AFDI, Maison de la citoyenneté de Mulhouse	ALSACE	68 (Haut-Rhin)				Claude Soris		-
Pôle	région	**RADSI**	ADFI33, CCOOP33, Accueil Paysans 24, Crous Bordeaux, Cool'eurs du Monde, Oxfam France Agir Ici, Peuples Solidaires, ISF, Les Amis de la Terre, Club Unesco du lycée agricole de Blanquefort, ISF Bordeaux	AQUITAINE	33 (Gironde)	Bat CA/Agora - 351 cours de la libération Livrason : Bat C4/ Agora - 43 rue Pierre Noaille	33 400	**TALENCE**	Tiphaine Ardouin	05 40 00 34 71	radsi@radsi.org
Pôle	région	**Anis Etoilé**	28 assos	AUVERGNE	63 (Puy-de-Dôme)	Maison des Paysans - BP 112 - Site Marmilhat	63370	**LEMPDES**	Nathalie Grégoris et Céline Porcheron	04 73 14 14 13 06 72 66 11 22	anis.etoile@fr.oleane.com;celine.porcheron.ab@wanadoo.fr
Pôle	région	**Horizons Solidaires**		BASSE NORMANDIE	14 (Calvados)	2 Rue St Ouen	14000	**CAEN**	Agathe Beunard	02 31 84 39 09	a.beunard@horizons-solidaires.org
Pôle	région	**Les Colporteurs**		BOURGOGNE	21 (Côtes d'or)	MDA N11 2 rue des corroyeurs	21000	**DIJON**	Laurent Houy-Château	09 50 73 11 45	laurent.houy.chateau@gmail.com
Pôle	département	**RESIA**		BRETAGNE	22 (Côtes d'Armor)	30 rue Brizeux	22000	**ST BRIEUC**	Arnaud Lafay	02 96 61 22 33	resiaEACI@ritimo.org
Pôle	département	**CICODES**		BRETAGNE	29 (Finistère)	45 bis rue Bourg-les-Bourgs	29000	**QUIMPER**	Milène Condette Anne-Claire LUCAS	02 98 95 87 40	cicodes@ritimo.org;cicodes.mcondette@yahoo.fr
Pôle	département	**CRISLA**		BRETAGNE	56 (Morbihan)	1, avenue de la Marne	56100	**LORIENT**	Odile Schmitt ou Morgane Sabatier	02 97 64 64 32	crisla@ritimo.org;crisla.dd@free.fr
Pôle	département	**Écoo TerrA**		BRETAGNE					Claudine Texier-Panon	06.61.99.73.80	cptexier@gmail.com
Pôle	région	**Centraider**		CENTRE	41 (Loir-et-Cher)	14 place de la République	41100	**VENDOME**	Stéphanie Chapuis Corentin Cesbron	02 54 80 23 09	contact@centraider.org;corentin.cesbron@centraider.org
Pôle	région	**DRAAF et SRFD CENTRE**		CENTRE	45 (Loiret)	Cité administrative Coligny - 131 rue du Faubourg Bannier	45000	**ORLEANS**	Bettina Brunet puis Maryse Théry à partir de début sept.	02 38 77 40 40	bettina.brunet@educagri.fr ; maryse.thery@educagri.fr
Pôle	local	**Lycée agricole de Rethel**		CHAMPAGNE-ARDENNE	08 (Ardennes)	Route de Novion	8300	**RETHEL**	Marie-Angèle Joly Delphine Forboteaux	03 24 39 60 00	marie-angele.joly@educagri.fr;delphine.forboteaux@educagri.fr
Pôle	local	**Cap Vert**		CORSE	2b (Haute-Corse)	Lieu dit Cepita	20228	**LURI**	Elise ARACIL	06 45 27 91 86	association.capvert@wanadoo.fr

ANNEXE 5 – REPERTOIRE DES POLES ET RELAIS ALIMENTERRE

Pôle ou relais	Territoire	Structure	Associations associées	Région	Département	Adresse	Code postal	Ville	Contact	Tél	Mail
Pôle	région	**RECIDEV**	Saône Doubs Vivant, Confédération Paysanne, les Jardins de Cocagne, Terre des Hommes, AgroBioConso, Doubs Nature Environnement, une Autre Assiette, Collectif Franche-Comté sans OGM, Interbio, ATTAC, TRI, Association consommateurs bio70 + ISF Besançon	FRANCHE-COMTE	25 (Doubs)	3 avenue du Parc	25000	**BESANCON**	Elizabeth NAVEAU	03.63.08.33.71	contact@recidev.org
Pôle	local	**RIS (Réseau d'Initatives Solidaires) / Piles (27)**		HAUTE-NORMANDIE	27 (Eure)	12 rue Jean Jaurès	27500	**PONT AUDEMER**	Marianne Blin	09 53 04 45 87	piles27@free.fr
Pôle	région	**DRAAF et SRFD HAUTE-NORMANDIE**		HAUTE-NORMANDIE	76 (Seine Maritime)	Cité Administrative 2, rue St Sever	76032	**ROUEN**	Delphine Gibet Stefan Lecointe	02 32 18 95 13 02 32 35 15 80	delphine.gibet@educagri.fr;stefan.le-cointe@educagri.fr
Coordination	générale	**CFSI**		ILE DE FRANCE	75 (paris)	32 rue le Peletier	75009	**PARIS**	Mathilde BONNARD	01 44 83 88 56	alimenterre@cfsi.asso.fr
Pôle	département	**Via le Monde - Conseil Général 93**	93 (Seine-Saint-Denis)	ILE DE FRANCE	93 (Seine-Saint-Denis)	2 bis, rue Pablo Picasso	93000	**BOBIGNY**	Catherine Raoux Chargée d'actions transversales et partenariales	01 41 60 89 17	craoux@cg93.fr
Pôle	département	**Terra Habilis (Le Verger de la Chapelle)**		LA REUNION	97 (La Réunion)	28 chemin Dijoux	97414	**ENTRE-DEUX**	Laurent Fontanaud-Fontaine	06 92 12 37 85	laurentfontanaud@hotmail.com;terra.habilis@hotmail.fr
Pôle	département	**Peuples Solidaires Bagnols**	membre de Peuple Solidaire et Oxfam	LANGUEDOC ROUSSILLON	30 (Gard)	1 rue Général Teste BP 22092	30205	**BAGNOLS-SUR-CEZE**	Fanny Suchon Yameogo J.P Sornay (lui également pr le Jura)	04 66 79 92 95	peuples-solidaires-bagnols@orange.fr
Pôle	région	**Lafi Bala**	CDTM (Centre de documentation tiers-monde), Artisans du Monde, le Réseau Education au Développement (Ministère de l'Agriculture), Agronomes et Vétérinaires sans Frontières, le service éducation de la Ville de Montpellier et ISF Pays d'Aix	LANGUEDOC ROUSSILLON	34 (Hérault)	LPA Honoré de Balzac 7 avenue de la Galine BP 47	34 172	**CASTELNAU-LE-LEZ**	Jérôme Martin et Marie Youakim	04 67 79 27 6706 84 37 75 31	marie.youakim@lafibala.org;jerome@lafibala.org
Pôle	région	**Maison des droits de l'Homme**	13 assos	LIMOUSIN	87 (Haute-Vienne)	37 rue Frédéric Mistral	87100	**LIMOGES**	Guillaume Bertrand	05 55 35 81 24	mdh.limoges@free.f

ANNEXE 5 – REPERTOIRE DES POLES ET RELAIS ALIMENTERRE

Pôle ou relais	Territoire	Structure	Associations associées	Région	Département	Adresse	Code postal	Ville	Contact	Tél	Mail
Pôle	région	**LOR SUD**		LORRAINE	54 (Meurthe et Moselle)	29, rue Guilbert de Pixérécourt	54000	**NANCY**	François Petitgand	09 50 67 62 39	lorsud@lorsud.org;clid@free.fr;francois.petitgand@orange.fr
Pôle	local	**CROSI**	OICD	MIDI PYRENEES	31 (Haute-Garonne)	1 rue Joutx Aigues	31000	**TOULOUSE**	Pierre CHASTRUSSE	06 24 92 27 59	pierre.chastrusse@sfr.fr
Réseau	national	**UNMFREO**		NATIONAL	75 (Paris)	58, rue Notre Dame de Lorette	75009	**PARIS**	Benjamin DURIEZ	01 44 91 86 86 / 06 80 35 01 92	benjamin.duriez@mfr.asso.fr
Réseau	national	**CITES UNIES France**		NATIONAL	75 (Paris)	9 rue Christiani	75018	**PARIS**	Astrid Frey, resp. EAD Constance Koukoui-Adjolohoun, resp. Sec. Altre	01 53 41 81 81 (standard) 01 53 41 81 96 (Astrid) 01 53 41 81 97 (C. Koukoui)	a.frey@cites-unies-france.org c.koukoui@cites-unies-france.org
Réseau	national	**CCFD-Terre solidaire**		NATIONAL	75 (Paris)	4, rue Jean Lantier	75001	**PARIS**	Thérèse Collinet, chargée de mission EAD public adulte	01.44.82.81.06	t.collinet@ccfd-terresolidaire.org
Réseau	national	**FNCIVAM**		NATIONAL	75 (Paris)	71 Boulevard de Sébastopol	75002	**PARIS**	Anne Harivel, directrice Goulven, chargé de mission agri durable	01 44 88 98 58	anne.harivel@civam.org
Réseau	national	**BRECI / DGER du Ministère de l'Agriculture**		NATIONAL	75 (Paris)	1 ter, avenue de Lowendal	75007	**PARIS**	Yann RAINEAU	01 49 55 45 70	yann.raineau@educagri.fr
Réseau	national	**RED du Ministère de l'agriculture**		NATIONAL	75 (Paris)	Lycée agricole Le ValentinAvenue de Lyon	26500	**BOURG-LES-VALENCE**	Bernard PERRINIsabelle PELISSIERVincent ROUSVAL	Bernard : 03.81.58.48.54 (lycée) / 03.81.58.60.12 (dom) / 06 31 30 62 03Isabelle : 04 75 45 16 15 (dom) / 06 06 41 55 84Vincent : 05 63 49 43 70	bernard.perrin@educagri.fr isabelle.pelissier@educagri.fr vincent.rousval@educagri.fr
Réseau	national	**AFDI Nationale**		NATIONAL	75 (Paris)	11, rue de la Baume	75008	**PARIS**	Steven Le Faou	01 45 62 26 38	steven.lefaou@afdi-opa.org
Réseau	national	**OXFAM France**		NATIONAL	75 (Paris)	104 rue Oberkampf	75011	**PARIS**	Floortje Devink, chargée de mob	01 77 35 75 95	fdevink@oxfamfrance.org
Réseau	national	**CELAVAR**		NATIONAL	75 (Paris)	1 rue Sainte Lucie	75015	**PARIS**	Sarah PECAS, chargée de mission	01 48 24 09 41	celavar@wanadoo.fr

ANNEXE 5 – REPERTOIRE DES POLES ET RELAIS ALIMENTERRE

pôle ou relais	Territoire	Structure	Associations associées	Région	Département	Adresse	Code postal	Ville	Contact	Tél	Mail
Réseau	national	**ISF (Ingénieurs Sans Frontière)**	Groupes ISF locaux impliqués dans la campagne	NATIONAL	75 (Paris)	146 rue de Crimée	75019	**PARIS**	Nicolas Laurent (directeur) et Guillaume Simonin (resp bénévole EAD)	01 53 35 05 40	nicolas.laurent@isf-france.org gui.simonin@gmail.com
Réseau	national	**Starting Block**	Associations étudiantes de Solidarité internationale	NATIONAL	75 (Paris)	23 rue des Balkans (code porte 1718)	75020	**PARIS**	Marie Dumont Anne de Mullenheim	01 53 26 80 77 06 28 98 84 21 (Marie)	marie@starting-block.org anne@starting-block.org
Réseau	national	**Fédération Artisans du Monde**		NATIONAL	93 (Seine-Saint-Denis)	14, rue de la Beaune	93181	**MONTREUIL Cedex**	Lise TREGLOZE David ERHART	01 83 62 92 10 (Lise - Montreuil) 09 72 19 43 74 (David - Montpellier)	l.tregloze@artisansdumonde.org d.erhart@artisansdumonde.org
Réseau	national	**Peuples solidaires**		NATIONAL	93 (Seine-Saint-Denis)	2B rue Jules Ferry	93100	**MONTREUIL**	Benjamin Lemesle, chargé de mob Katia Roux	01 48 58 21 85 (Standard) 01 48 58 56 54 (Benjamin)	b.lemesle@peuples-solidaires.org; K.ROUX@peuples-solidaires.org
Réseau	national	**RITIMO**		NATIONAL	75 (Paris)	21 ter, rue Voltaire	75011	**PARIS**	Guillaume Bertrand (CA), Marie Youakim (CA), David Delhommeau (anim réseau national)	01 44 64 74 14	d.delhommeau@ritimo.org
Réseau	national	**Frères des Hommes**		NATIONAL	75 (Paris)	9 rue de Savoie	75006	**PARIS**	François Berruer, responsable de la vie associative	01 55 42 62 76	f.berruer@fdh.org
Pôle	région	**Cap Solidarités / Collectif ALIMENTERRE NPDC**	26 assos +ISF Nord?	NORD-PAS-DE-CALAIS	59 (Nord)	12 rue Douai	59000	**LILLE**	Faustine Wawak	09 73 16 34 41 06 08 98 64 30	coordination@capsolidarites.asso.fr
Pôle	région	**Coopération Atlantique / Guinée 44**		PAYS DE LA LOIRE	44 (Loire Atlantique)	7 rue de la Verrerie	44100	**NANTES**	Elsa Cardinal	02 40 35 59 80	elsa.cardinal@cooperation-atlantique.org
Pôle	région	**KuriOz**		POITOU CHARENTES	86 (Poitiers)	6 bis rue Albin Haller	86000	**POITIERS**	Pauline Wetzel et Eleonor Sire	05 49 41 49 11	pauline@kurioz.org; eleonor@kurioz.org
Pôle	région	**CASI Poitou Charentes**		POITOU CHARENTES	86 (Vienne)	64 rue Gambetta	86000	**POITIERS**	Emmanuelle Favrot-Baldet	05 16 39 10 34	contact@casi-poitou-charentes.org
Pôle	région	**DRAAF POITOU-CHARENTE**		POITOU CHARENTES	86 (Vienne)	20 rue de la Providence - BP 537	86020	**POITIERS**	Geneviève Guillot	05 49 03 11 62	genevieve.guillot@educagr

ANNEXE 5 – REPERTOIRE DES POLES ET RELAIS ALIMENTERRE

Pôle ou relais	Territoire	Structure	Associations associées	Région	Département	Adresse	Code postal	Ville	Contact	Tél	Mail
Pôle	département	**E'changeons le Monde Gap (Artisans du Monde / Aspal)**		PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	05 (Hautes-Alpes)	17 RUE Jean Eymar	5000	**GAP**	Flore Musson	09.54.15.31.72	education.elm@free.fr
Pôle	région	**PECOS**		PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	06 (Alpes Maritimes)	53 rue Clément Roassal	6000	**NICE**	Christophe Giroguy	06 64 30 23 74	contact@pecos06.org
Pôle	département	**Artisans du Monde Bourg-en-Bresse et Collectif SSI de l'Ain**		RHÔNE-ALPES	01 (Ain)	47 avenue JeanJaurès	1000	**BOURG EN BRESSE**	Thomas Porte	(04) 74 21 24 40	adm.bourg@gmail.com;collectif.ssi01@gmail.com
Pôle	local	**Lycée agricole le Valentin**		RHÔNE-ALPES	26 (Drôme)	Avenue de Lyon	26500	**BOURG LES VALENCE**	Isabelle PELISSIER	04 75 45 16 15	isabelle.pelissier@educagri.fr
Pôle	local	**Artisans du Monde Grenoble**	CCFD , ADM Crolles, FIAN France	RHÔNE-ALPES	38 (Isère)	9, rue Très-Cloître	38000	**GRENOBLE**	Carole Fuentes	07 81 66 86 29	education.admgre@gmail.com
Pôle	département	**SOLICOOP 42**		RHÔNE-ALPES	42 (Loire)	Le Pied des marches, 15 rue Robert	42 000	**SAINT-ETIENNE**	Rémi THINARD	04 77 38 47 13	communication@solicoop42.org
Pôle	local	**Artisans du Monde Vieux Lyon**		RHÔNE-ALPES	69 (Rhône)	14-16 rue de la bombarde	69005	**LYON**	Delphine Mousnier-Lompré	04 78 92 90 05	education.admvieuxlyon@gmail.com
Pôle	région	**Fédération des AMAP de Picardie**		PICARDIE	80 (Oise)	518 rue Saint-Fuscien	80000	**AMIENS**	Lucille Ricard - Animatrice FAMAPP	09 54 43 80 60 - 06 08 93 66 35	famapp@amap-picardie.org

AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT

Promouvoir l'agriculture familiale pour résoudre les grands défis contemporains

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Le secteur agricole est le premier employeur au niveau mondial et les actifs familiaux forment l'essentiel de cette force de travail. L'agriculture familiale produit plus de 70 % de la production alimentaire et gère une proportion considérable des ressources naturelles. Ce modèle d'agriculture caractérisé par sa diversité et sa résilience, a la capacité de proposer des réponses adaptées aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux. La reconnaissance et le soutien aux agricultures familiales sont indispensables pour lutter contre la pauvreté et construire un développement durable.



Les agricultures du monde doivent répondre à **trois grands défis**

1. Nourrir 9 milliards de personnes en 2050

Alors que 870 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique aujourd'hui, soit une personne sur huit, et que la malnutrition est massive, la croissance démographique et la demande alimentaire devraient continuer à augmenter fortement : la planète comptait 3 milliards d'habitants en 1960, 7 milliards aujourd'hui et devrait en compter plus de 9 milliards d'ici 2050. Par ailleurs, l'urbanisation croissante entraîne des changements dans la demande alimentaire (plus transformée, plus riche, plus variée). La biomasse agricole sera aussi de plus en plus sollicitée pour des usages notamment non alimentaires. Enfin, relever le défi alimentaire mondial nécessitera d'améliorer l'accès à une nourriture de qualité et à réduire les pertes et le gaspillage.

2. Lutter contre la pauvreté et les inégalités

Le secteur agricole constitue la base sociale de la plupart des pays en développement et représente paradoxalement la plus grande part de la population mondiale en situation d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. Une proportion importante des producteurs dans cette situation sont ainsi souvent contraints de quitter l'agriculture sans être assurés de leur avenir. La croissance agricole représente pourtant un levier important pour créer des emplois, réduire la pauvreté, les inégalités et la faim dans le monde.

3. Gérer durablement et efficacement les ressources naturelles

Les agricultures du monde doivent répondre aux défis environnementaux que sont le changement climatique, la lutte contre la dégradation de la fertilité des écosystèmes cultivés, la perte des terres agricoles, le maintien de la biodiversité... L'agriculture, premier utilisateur des ressources naturelles, doit innover et s'adapter face à une pression croissante sur les écosystèmes. Une attention particulière doit être portée sur la nécessité de renforcer sa capacité d'adaptation aux impacts du changement climatique, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre liés à l'activité agricole.





Les caractéristiques et les atouts de l'agriculture familiale

Les agricultures du monde sont variées, à l'image des milieux naturels qu'elles exploitent, et sont avant tout le fruit de l'histoire (agraire, culturelle et sociale) propre à chaque territoire.

Au sein de ces agricultures, l'agriculture familiale est prédominante : 500 millions d'exploitations agricoles relèvent de ce modèle qui crée le plus d'emplois[1].

Le modèle de l'agriculture familiale se caractérise par un lien fort entre la famille et l'unité de production, entre le capital productif et le patrimoine familial et une main d'œuvre composée principalement des membres de la famille. La gestion familiale de l'exploitation articule fonctions économiques et fonctions sociales. Il se distingue du modèle agro-industriel caractérisé par un capital de production détenu par des actionnaires ou des propriétaires absents de l'exploitation, un management et une main d'œuvre salariée.

Les agricultures familiales bien que très diversifiées (taille, système de production, organisation, mode de commercialisation ...) ont néanmoins une profonde unité et présentent de nombreux atouts pour relever les défis alimentaires, sociaux et environnementaux. Dans grand nombre de contextes et de conditions de production, les agricultures familiales sont un acteur incontournable pour le développement en permettant de :

➜ Nourrir les populations et lutter contre la faim

L'agriculture familiale produit plus de 70 % des denrées alimentaires dans le monde et approvisionne aussi bien les marchés locaux que les marchés internationaux. Sur le plan économique, la mobilisation flexible de sa main d'œuvre et la recherche d'une utilisation optimisée de ses facteurs de production lui permet d'avoir une productivité[2] souvent plus importante que les autres types d'agriculture. Elle assure la sécurité alimentaire de centaines de millions d'agriculteurs familiaux et contribue à celles de millions d'autres. Toutefois les personnes sous-alimentées sont pour 50 % des paysans ou des ouvriers agricoles pauvres et pour 80 % des ruraux. Cependant, dans la plupart des cas, la faim n'est pas le résultat d'une insuffisance de production, mais de la pauvreté, fruit d'un accès insuffisant aux moyens de production (foncier, eau ...). C'est pourquoi soutenir les agricultures familiales permet de contribuer directement à la sécurité alimentaire.



(1) « Les agricultures familiales du monde », CIRAD mai 2013
(2) Productivité totale des facteurs (PTF)

➜ Lutter contre la pauvreté, maintenir et créer des emplois en milieu rural

En matière de lutte contre la pauvreté, la croissance de l'agriculture est en moyenne deux fois plus efficace que celle des autres secteurs, comme l'a indiqué la Banque Mondiale dans son rapport de 2008. Elle permet de réduire la pauvreté aussi bien directement, en augmentant les revenus des agriculteurs, qu'indirectement, grâce aux emplois créés dans le secteur agricole ou dans les filières. Dans les contextes de forte croissance démographique et d'alternatives d'emploi limitées, l'agriculture familiale peut jouer un rôle majeur dans l'insertion économique des jeunes actifs.

➜ Gérer les ressources naturelles de façon durable

Les agricultures familiales se distinguent par une grande variété des systèmes de production qui ont des implications environnementales très diverses. Néanmoins, les liens étroits avec le milieu et la notion de patrimoine à transmettre à ses descendants constituent des atouts indéniables de l'agriculture familiale. Pour être efficace, les politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale doivent pleinement intégrer la dimension environnementale.



➜ Favoriser l'émergence d'un tissu rural riche

Bien au-delà de la simple fonction productive, l'agriculture familiale joue un rôle fondamental dans la dynamisation économique, sociale mais aussi culturelle des espaces ruraux. En effet, l'agriculture familiale est intégrée à l'économie locale et contribue à maintenir des populations en milieu rural. L'agriculture familiale de part l'attention portée à la transmission entre les générations est garante d'un savoir-faire humain et permet ainsi de répondre aux habitudes et à la culture alimentaire locale. La taille modérée des exploitations familiales rend nécessaire l'organisation des producteurs entre eux et favorise l'entraide, l'insertion sur les marchés et la recherche de la valeur ajoutée. Cette organisation agricole est souvent vectrice de démocratie.



➜ S'adapter et innover face à des contextes changeants

Alors que l'agriculture industrielle se caractérise souvent par des investissements lourds, l'agriculture familiale est plus flexible et peut facilement adapter ses cultures d'une année sur l'autre en fonction des signaux du marché et alterner cultures vivrières et cultures commerciales. Ce caractère résilient de l'agriculture familiale est fondamental dans un contexte où les conditions climatiques évoluent. La capacité d'innovation des agricultures familiales a été le principal ingrédient des révolutions agricoles qui ont jalonné l'histoire des agricultures et de l'alimentation dans le monde.

Cependant, ces atouts ne peuvent s'exprimer en l'absence de politiques publiques de soutien à l'agriculture familiale.



Union européenne et France : **des politiques ambitieuses** en faveur de l'agriculture familiale

➜ Une politique agricole européenne forte et évolutive

À l'issue de la seconde guerre mondiale, les six pays fondateurs de l'Union européenne ont mis en place la Politique agricole commune (PAC) avec pour objectifs principaux d'accroître la productivité, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, de stabiliser les marchés, de garantir les approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Cette politique agricole européenne a rempli ses missions et a su accompagner l'évolution de l'agriculture européenne en préservant la diversité des structures d'exploitation, principalement familiales, tout en s'adaptant aux enjeux globaux (amélioration de la compétitivité, protection de l'environnement et développement rural) faisant écho aux évolutions de la société. Un effort spécifique a été fait en faveur des petites et moyennes exploitations et de l'installation des jeunes.

➜ Une politique française volontariste en matière foncière

En France, la politique des structures vise à moderniser les exploitations familiales et à limiter le développement des exploitations de grande taille. Ainsi, des instruments d'aménagement et de développement rural et forestier ont été créés et plusieurs mesures ont été mises en place : le contrôle de l'attribution des terres pour réguler la taille des exploitations, la régulation du prix du fermage et une forte sécurisation de l'accès au foncier.

➜ Un soutien à l'organisation de la profession tant sur le plan politique qu'économique

Sur le plan politique, les organisations professionnelles agricoles sont parties prenantes des décisions et de la mise en œuvre des politiques agricoles. Sur le plan économique, la mise en place des interprofessions a permis d'améliorer la capacité d'organisation des filières agricoles et des outils de renforcement du pouvoir des agriculteurs ont été mis en place, tels que la reconnaissance des organisations de producteurs ou le développement de la contractualisation écrite. Ces orientations nationales sont aujourd'hui largement reprises au niveau européen.

➜ Une valorisation des produits de qualité et la reconnaissance du rôle central de l'agriculture dans le tissu rural

Consciente de la richesse que représente la diversité des terroirs, la France a depuis près d'un siècle mis en place une politique de la qualité et de l'origine pour renforcer la compétitivité de ses exploitations majoritairement familiales. Cette politique basée sur le lien à l'origine, la qualité supérieure et environnementale est aujourd'hui partagée au niveau européen et représente un levier important de valorisation et de développement de nos territoires.

En 50 ans, le volume de la production agricole française totale a doublé, répondant au défi démographique et participant aux grands équilibres alimentaires mondiaux. La qualité sanitaire des aliments satisfait aux normes attendues par les consommateurs. Le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par quatre en moins de cinquante ans, et cette évolution a entraîné une professionnalisation et une amélioration des performances économiques importantes. Malgré la diminution du nombre d'exploitations, celles-ci restent majoritairement familiales, certaines tournées vers la diversification et un ancrage territorial fort, d'autres de forme sociétaire.

ZOOM

LE VISAGE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE AUJOURD'HUI

- **500 000** exploitations agricoles avec une taille moyenne de **55** hectares et **966 000** actifs permanents
- Doublement de la production agricole en 50 ans, **66 milliards d'euros** en 2010
- Des agriculteurs de mieux en mieux formés, **34 %** sont issus de l'enseignement supérieur
- Plus de **1 million** d'emplois dans le secteur agricole, plus de **25 %** sont des femmes
- L'industrie agro-alimentaire est le **2e** employeur industriel
- **25 %** des exploitations agricoles ont au moins une production sous signe officiel de qualité



Des politiques publiques adaptées peuvent renforcer les performances de l'agriculture familiale pour répondre aux défis mondiaux

Les atouts et le potentiel d'amélioration important de l'agriculture familiale aux plans économique, social et environnemental ne peuvent s'exprimer sans la **mise en place d'un cadre institutionnel et économique favorable** et de **politiques publiques soutenant et reconnaissant le rôle économique mais aussi social de l'agriculture**.
Les stratégies d'appui au développement et à la modernisation des agricultures familiales ne peuvent être que différenciées, prenant en compte les réalités locales. Elles doivent s'envisager au travers de l'élaboration de trajectoires d'évolution différenciées s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable.





En matière de lutte contre l'insécurité alimentaire

La politique française de coopération internationale et de développement a comme priorité la promotion de l'agriculture familiale, productrice de richesse et d'emplois et respectueuse des écosystèmes.
À ce titre, la France soutient des initiatives permettant à l'agriculture familiale de jouer pleinement son rôle : adoption de politiques agricoles, renforcement de l'intégration régionale, structuration des marchés agricoles, développement de filières, appui aux organisations paysannes, recherche de l'accès équitable à l'eau, sécurisation du foncier, et la lutte contre la dégradation des terres.

Photographies : photothèque du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Prises de vue : Xavier Remongin, Cheik Saidou, Pascal Xicluna.
Mise en page : Studio graphique de la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
OCTOBRE 2013

NOURRIR LE MONDE AVEC UNE AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE

PRIX ALIMENTERRE 2014

Concours de films courts réservé aux 14-25 ans



© Félix Vigné - IMAGEO - 2011

Pour participer, rendez-vous sur www.cfsi.asso.fr



ALIMENTERRE : une campagne coordonnée par le Comité Français pour la Solidarité Internationale.
www.cfsi.asso.fr

Dans le cadre de :

Avec le soutien de :

En partenariat avec :

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement et du ministère des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence française de développement et du ministère des Affaires étrangères.